

SÉCURITÉ INCENDIE

SIGNALÉTIQUE ÉVACUATION ET RASSEMBLEMENT

17.02.2020

MOTS-CLÉS :

Sécurité, Incendie, Évacuation, Rassemblement, Signalétique

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

- [Arrêté du 2 août 2013 modifiant l'arrêté du 4 novembre 1993](#) relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail.
- Norme ISO 7010/A1 : 2020, Janvier 2020 : Symboles graphiques — Couleurs de sécurité et signaux de sécurité.

OBJECTIFS :

- Sensibiliser, informer et impliquer les élèves, les personnels ;
- Faire connaître à tous les usagers la signalétique spécifique à la sécurité incendie.

SIGNALÉTIQUE DE POSITION « ISSUE ET SORTIE DE SECOURS » :

Blocs lumineux et panneaux de signalisation.



SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE D'ÉVACUATION VERS « ISSUE ET SORTIE DE SECOURS » :

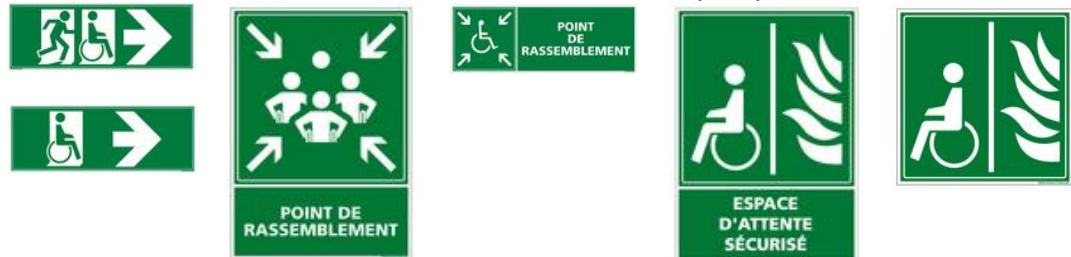
Blocs lumineux et panneaux d'orientation.



SIGNALÉTIQUE DE POSITION ET DIRECTIONNELLE « LIEU(X) DE RASSEMBLEMENT » :



SIGNALÉTIQUE SPÉCIFIQUE « PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR) » :



SIGNALÉTIQUE SPÉCIFIQUE « ASCENSEUR » :

Message : « Attention, en cas d'incendie, n'utilisez pas les ascenseurs, empruntez les escaliers ».

